



**ASSEMBLÉE NATIONALE
DU QUÉBEC**

**EXTRAIT DE PÉTITION
(Conforme au Règlement)**

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 2 095 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE, le 2 février 2024, le Centre de services scolaire des Hautes-Rivières et la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu ont annoncé l'emplacement de la nouvelle école primaire dans le secteur Saint-Luc;

CONSIDÉRANT QUE sans consulter la population, la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu a identifié un terrain de 20 950 m² dans un des derniers milieux naturels jouxtant un boisé destiné à la conservation;

CONSIDÉRANT QUE l'identification du site a été faite sans analyse d'impact sur la santé au préalable;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution n° 2017-09-0654, la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu a adopté un plan de conservation des milieux naturels, lequel prévoit la protection et la conservation de 386 hectares de milieux naturels en zone blanche;

CONSIDÉRANT l'importance des services écologiques rendus par les milieux naturels et que ceux-ci représentent moins de 7 % du territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE ces terrains boisés représentent le seul espace non fragmenté de ce secteur et bénéficient à l'ensemble de la population;

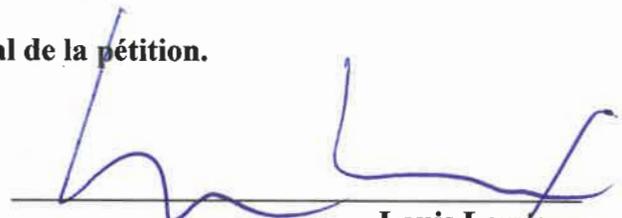
CONSIDÉRANT QU'il y a d'autres terrains disponibles pour accueillir cette école et que ceux-ci permettraient de gérer de façon plus sécuritaire la circulation des usagers qui, pour la majorité, s'y rendront en autobus;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu veut se positionner comme une ville où il fait bon vivre.

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, signataires, demandons au gouvernement du Québec de renoncer à ce site et d'évaluer les autres sites en tenant compte des impacts sur la santé et l'environnement.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.


**Louis Lemieux
Député de Saint-Jean**


Date de signature de l'extrait